

Initiatives ministérielles

devant les tribunaux? Si la commission était si bonne que ça, pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps?

J'ai parlé des conditions d'admissibilité à la libération conditionnelle. Si la commission était si bonne que ça, pourquoi n'en a-t-on pas encore resserré les critères? Et que dire des criminels violents qu'on laisse sortir de prison avant l'expiration de leur peine? Si la Commission de réforme du droit était si bonne que ça, pourquoi est-ce que des criminels violents hantent les rues après que la Commission des libérations conditionnelles ait pris la mauvaise décision à leur sujet? Qui est chargé de corriger ces erreurs?

• (1210)

Parlons maintenant de ce qui indigné le plus les Canadiens, l'idée géniale d'autoriser, dans notre système judiciaire, la négociation de plaidoyer. Les Canadiens en ont ras le bol de voir des gens accusés de crimes négocier une réduction de la gravité des accusations portées contre eux et de la peine, en échange de quoi les tribunaux sont assurés d'obtenir une condamnation.

Si c'est si bien d'avoir une commission de réforme du droit, pourquoi est-ce qu'il y a tant de choses qui ne vont pas dans notre système de justice criminelle? Le fait demeure que les lois de ce pays sont faites par des juristes pour les juristes sans égard pour les opinions, les préoccupations et les désirs des Canadiens. S'il en était autrement, il y aurait moins de problèmes dans le système judiciaire.

Les Canadiens en ont assez de ces commissions du droit, de ce gouvernement libéral qui traite les criminels comme s'ils avaient des droits spéciaux. En 1982, le gouvernement libéral nous a donné une constitution qui accorde plus de droits aux individus qui enfreignent les lois qu'à ceux qui les respectent. C'est une honte et cette mesure n'y changera rien.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de ses remarques car j'y vois un véritable cri du coeur. Je comprends qu'il soit déçu de certaines situations qui se produisent au pays selon sa perception. Toutefois, il faut tenir compte de différentes choses. Permettez-moi de revenir sur certains de ses commentaires.

D'abord, quand il affirme que le problème vient du gouvernement libéral, je dois répondre que celui-ci a été dûment et démocratiquement élu. Une majorité de Canadiens ont élu une majorité de libéraux. Nous sommes ici pour faire valoir les volontés de nos électeurs tout comme le député. Il se trouve que la majorité des Canadiens ont choisi un gouvernement libéral. Je comprends qu'il ne soit pas d'accord, je comprends qu'il n'aime pas cette réalité, mais le fait est là et, malheureusement pour lui, le député devra s'en accommoder. Je suppose qu'il devra aussi s'en accommoder après les prochaines élections, mais chaque chose en son temps.

Beaucoup de fausses idées circulent au pays au sujet de la criminalité. Je ne veux pas minimiser l'importance des activités criminelles, mais, malheureusement, certains de nos collègues

du troisième parti se laissent trop influencer par les émissions de télévision et les journaux américains. Globalement, la criminalité n'augmente pas au Canada. C'est le cas aux États-Unis, mais pas ici. En fait, dans certains secteurs, la criminalité diminue, mais le troisième parti n'est pas souvent porteur de bonnes nouvelles.

Je ne parlerai certainement pas des commentaires du député sur la peine capitale. Mes électeurs savent très bien que je suis contre la peine de mort depuis le jour où j'en ai entendu parler pour la première fois. Je continuerai d'être contre cette mesure pour le reste de mes jours. Les gens de Halifax savent quels sont mes sentiments à cet égard et sur diverses autres questions car je n'ai jamais caché mon opinion.

Je veux revenir sur ce que le député a dit au sujet de la Commission du droit du Canada. Je dirais, respectueusement, que cela montre qu'il ne le comprend pas. La Commission de réforme du droit n'est pas la Chambre des communes et la Chambre des communes n'est pas la Commission de réforme du droit. Ce sont deux entités séparées ayant deux fonctions séparées. La Commission de réforme du droit est chargée de faire des recherches et des recommandations; il appartient ensuite au gouvernement et à la Chambre des communes d'accepter ou de rejeter ces recommandations. Dans bien des cas, celles-ci sont acceptées, mais dans d'autres elles sont rejetées.

Ils parlent de collusion avec le gouvernement libéral. Tout ce que je peux demander au député, c'est de prendre la liste des anciens membres de la Commission de réforme du droit du Canada, ou d'une province ayant une telle commission. Il y trouvera des gens qui ont servi leur pays, servi leur province et servi leur collectivité d'une façon que, je pense, le troisième parti voudrait bien pouvoir imiter.

• (1215)

Nous parlons de gens qui sont des membres éminents de leur collectivité, des titulaires de l'ordre du Canada, des gens qui ont été honorés par des membres non politiques de leur collectivité. Personnellement, je trouve décevant, tragique et j'irais même jusqu'à dire mesquin de calomnier ainsi les nombreuses personnes qui ont servi le public, qui ont servi le Canada.

On peut se demander pourquoi les gens d'en face calomnient ainsi ceux qui servent leur pays. Pourquoi? Pourquoi les gens seraient-ils corrompus par le fait d'appartenir à une commission ou à un comité fédéral, une commission ou un comité provincial, une commission ou un comité municipal? Je suis abasourdie qu'on puisse prétendre une chose comme celle-là. Je suis stupéfaite que l'on puisse avoir une opinion aussi étroite, aussi hargneuse et aussi triste de la fonction publique de ce pays. Les députés du troisième parti ne semblent pas se réjouir de l'occasion de servir le Canada, de l'occasion de prendre la parole et de dire combien ils sont heureux d'être à la Chambre des communes, ou combien nos électeurs sont heureux de servir leur pays.

Si ce n'est pas leur sentiment, je peux simplement dire que nous, de ce côté, nous les plaignons de ce manque de civisme.